

INSTRUMENT DE NOTIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC

VEUILLEZ OUVRIR ET LIRE CE DOCUMENT AVANT DE COMPLETER LE QUESTIONNAIRE.

Pour utiliser les options interactives de l'instrument de notification, veuillez suivre les instructions suivantes:

1. Sauvegardez le document au format Microsoft Word (instrument de notification concernant la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) sur un dossier de l'ordinateur que vous allez utiliser pour remplir de questionnaire.
2. Vérifier que vos installations de sécurité Microsoft Word vous permettent d'utiliser des macros dans ce document:
 - (i) Dans le menu « Outils », sélectionnez « Macros »
 - (ii) Dans le menu « Macros », sélectionnez « Sécurité »
 - (iii) Dans le menu « Sécurité » qui s'affichera, vérifiez que vous allez choisi « Niveau de sécurité moyen ».
3. Fermez et ouvrez à nouveau le document correspondant à l'instrument de notification (document au format Microsoft Word) que vous avez sauvegardé sur votre ordinateur à l'étape 1).
4. A l'ouverture du document, une boîte de dialogue va apparaître pour vous demander si vous souhaitez activer les macros. Cliquez sur « Activer les macros ».
5. Une fois que vous aurez cliqué sur « Activer les macros », les boutons indiquant que vous pouvez ajouter de nouvelles rangées ou de nouvelles catégories aux tableaux seront fonctionnels.

Il est indispensable lorsque vous utiliser l'instrument de notification de fournir les informations et les données au format demandé, dans un souci de cohérence et pour faciliter le traitement et l'analyse des données.

Je confirme avoir lu les notes ci-dessus et avoir suivi les instructions.

1. ORIGINE DU RAPPORT

1.1	Nom de la Partie contractante	France
1.2	Renseignements sur le correspondant national chargé de la préparation du rapport :	
	Nom et fonction du correspondant	Bureau des pratiques addictives, Direction générale de la santé
	Nom complet de l'établissement	Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
	Adresse postale	14 Avenue Duquesne. 75350 PARIS 07 SP. France
	Numéro de téléphone	33 (0)1 40 56 42 95
	Numéro de télécopie	33 (0)1 40 56 40 44
	Adresse électronique	dgs-mc2@sante.gouv.fr
1.3	Signature du fonctionnaire responsable de la présentation du rapport :	
	Nom et titre du fonctionnaire	Bureau des pratiques addictives, Direction générale de la santéI
	Nom complet de l'institution	Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
	Adresse postale	14 Avenue Duquesne. 75350 PARIS 07 SP. France
	Numéro de téléphone	33 (0)1 40 56 42 95
	Numéro de télécopie	33 (0)1 40 56 40 44
	Adresse électronique	dgs-mc2@sante.gouv.fr
	Page Web	
1.4	Période couverte par le rapport	2010-2011- mai 2012
1.5	Date à laquelle le rapport a été soumis	14 mai 2012

2. CONSOMMATION DE TABAC ET INDICATEURS SANITAIRES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES CONNEXES

(Réf. : articles 19.2.a), 20.2, 20.3.a), 20.4.c) ainsi que 6.2.a), 6.2.b), 6.3, 15.4, 15.5 et 17 selon les indications pour les sous-sections correspondantes)

2.1	Prévalence du tabagisme		
2.1.1	Prévalence du tabagisme dans la population adulte (ensemble de la population) <i>(veuillez fournir des données de prévalence pour l'ensemble de la population adulte, et préciser l'âge considéré, par exemple 15 ans et plus, 18–64 ans ; voir 2.1.1.2)</i>		
		Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer dans les données de prévalence)</i>	Nombre moyen du produit du tabac à fumer le plus consommé par jour
HOMMES			
	Actuellement fumeurs	35.60 %	12.80
	Fumant quotidiennement	30.80 %	14.70
	Fumant occasionnellement	4.80 %	
	Anciens fumeurs	34.90 %	
	N'ayant jamais fumé	29.50 %	
FEMMES			
	Actuellement fumeuses	27.90 %	10.70
	Fumant quotidiennement	24.10 %	12.30
	Fumant occasionnellement	3.80 %	
	Anciennes fumeuses	25.50 %	
	N'ayant jamais fumé	46.60 %	
TOTAL (hommes et femmes)			
	Actuellement fumeurs	31.60 %	11.80
	Fumant quotidiennement	27.30 %	13.60
	Fumant occasionnellement	4.30 %	
	Anciens fumeurs	30.00 %	
	N'ayant jamais fumé	38.40 %	

2.1.1.1	Veuillez indiquer les produits du tabac à fumer inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.1 :
	cigarettes manufacturées, tabac à rouler, pipe, cigares, cigarillos
2.1.1.2	Veuillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.1 se rapportent :
	15-85 ans
2.1.1.3	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.1 :
	2010 - Baromètre santé INPES
	Une synthèse des principaux résultats est disponible ici : http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend76.html
2.1.1.4	Veuillez fournir les définitions des termes « actuellement fumeur », « fumant quotidiennement », « fumant occasionnellement », « ancien fumeur » et « n'ayant jamais fumé » utilisés dans le présent rapport.
	Actuellement fumeur : qui déclare fumer au moins de temps en temps des cigarettes manufacturées, du tabac à rouler, la pipe, des cigares ou des cigarillos
	Fumeur quotidien : personne qui déclare fumer tous les jours au moins une cigarette, ou du tabac à rouler, cigare, cigarillo ou pipe par jour
	Fumeur occasionnel : personne qui déclare fumer moins d'un produit du tabac à fumer par jour
	Ancien fumeur : personne qui déclare ne pas fumer actuellement, mais avoir déjà fumé de manière quotidienne ou occasionnelle
	N'ayant jamais fumé : qui déclare n'avoir jamais fumé ou juste pour essayer
2.1.1.5	Veuillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence du tabagisme dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.
	Parmi les 15-75 ans, la prévalence tabagique a augmenté entre 2005 (31,4%) et 2010 (33,7%). L'évolution de la prévalence du tabagisme quotidien est du même ordre, de 27,0% à 29,1%. Cependant, si l'évolution de la prévalence du tabagisme quotidien se révèle assez forte parmi les femmes (de 22,9% à 26,0%), elle n'apparaît pas significative parmi les hommes (de 31,3% à 32,4%). En revanche, le nombre moyen de cigarettes fumées quotidiennement parmi les fumeurs quotidiens a diminué entre 2005 (15,1) et 2010 (13,6). Les chiffres présentés plus haut ne sont pas directement comparables à ceux indiqués dans la précédente version du questionnaire car d'une part, la tranche d'âge examinée est différente (12-75 ans en 2005, 15-85 ans en 2010), et d'autre part, une amélioration de la méthode de redressement a amené à modifier la pondération utilisée en 2005.

2.1.2	Prévalence du tabagisme dans la population adulte (par groupes d'âge) <i>(Si elles sont disponibles, veuillez fournir des données de prévalence par groupe d'âge, et préciser le groupe d'âge considéré, de préférence par tranches de 10 ans, par exemple 25–34, 35–44 ans)</i>		
		Groupe d'âge (adultes)	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer dans les données de prévalence)</i>
HOMMES			
Actuellement fumeurs ¹	26-34		55.30 %
Ajouter une tranche d'âge	35-44		45.40 %
	45-54		36.10 %
	55-64		22.90 %
	65-74		13.40 %
	75-85		6.00 %
FEMMES			
Actuellement fumeurs ¹	26-34		40.90 %
Ajouter une tranche d'âge	35-44		38.60 %
	45-54		32.50 %
	55-64		17.70 %
	65-74		7.20 %
	75-85		3.90 %
TOTAL (hommes et femmes)			
Actuellement fumeurs ¹	26-34		48.00 %
Ajouter une tranche d'âge	35-44		42.00 %
	45-54		34.30 %
	55-64		20.20 %
	65-74		10.10 %
	75-85		4.70 %

¹ Veuillez fournir ici des données soit sur l'ensemble des individus actuellement fumeurs soit uniquement sur les personnes fumant quotidiennement, selon les données disponibles.

2.1.2.1	Veillez indiquer les produits du tabac à fumer inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.2 :
	Cigarettes manufacturées, tabac à rouler, pipe, cigarettes, cigarillos
2.1.2.2	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.2 :
	2010 – Baromètre santé INPES – Prévalence du tabagisme actuel
2.1.2.3	Veillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence actuelle du tabagisme par groupe d'âge au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport, si ces données sont disponibles.
	Chez les hommes, on observe une hausse du tabagisme entre 26 et 44 ans entre 2005 et 2010, plus importante entre 26 et 34 ans. Chez les femmes, la hausse est particulièrement forte parmi celles âgées de 45 à 64 ans, traduisant un effet de génération. Les chiffres de 2010 ne sont pas directement comparables à ceux indiqués dans la précédente version du questionnaire car une amélioration de la méthode de redressement a amené à modifier la pondération utilisée en 2005

2.1.3	Prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte (ensemble de la population)	
	<i>(Veillez fournir les données de prévalence pour l'ensemble de la population adulte, et préciser l'âge considéré en 2.1.3.2, par exemple 15 ans et plus, 18-64 ans ; voir 2.1.3.2)</i>	
		Prévalence (%) <i>(veillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)</i>
	HOMMES	
	Actuellement consommateurs	%
	Consommant quotidiennement	%
	Consommant occasionnellement	%
	Anciens consommateurs	%
	N'ayant jamais consommé	%
	FEMMES	
	Actuellement consommateurs	%
	Consommant quotidiennement	%
	Consommant occasionnellement	%
	Anciens consommateurs	%
	N'ayant jamais consommé	%
	TOTAL (hommes et femmes)	
	Actuellement consommateurs	%
	Consommant quotidiennement	%
	Consommant occasionnellement	%
	Anciens consommateurs	%
	N'ayant jamais consommé	%

2.1.3.1	<p data-bbox="368 219 1401 282">Veuillez indiquer les produits du tabac sans fumée inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.3 :</p>
2.1.3.2	<p data-bbox="368 342 1307 405">Veuillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.3 se rapportent :</p>
2.1.3.3	<p data-bbox="368 465 1382 528">Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.3 :</p>
2.1.3.4	<p data-bbox="368 566 1426 667">Veuillez fournir dans l'espace ci-après les définitions des termes « actuellement consommateur », « consommant quotidiennement », « consommant occasionnellement », « ancien consommateur » et « n'ayant jamais consommé » (de produits du tabac sans fumée) utilisés dans le présent rapport.</p>
2.1.3.5	<p data-bbox="368 734 1378 835">Veuillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p data-bbox="368 846 1430 1003">Les produits du tabac à usage oral ne sont pas autorisés en France. Les produits du tabac à chiquer ou à priser restent autorisés cependant les données de prévalence de la consommation ne sont pas disponibles. Les ventes de tabacs à priser et à chiquer restent marginales, comparativement au tabac à fumer : en 2011, elles se sont élevées à 329,3 tonnes, soit 0,51 % du marché en France (source Revue des tabacs n°583, février 2012).</p>

2.1.4	Prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte (consommateurs actuels) par groupe d'âge <i>(Si elles sont disponibles, veuillez fournir des données de prévalence par groupe d'âge, et préciser le groupe d'âge considéré, de préférence par tranches de 10 ans, par exemple 25–34, 35–44 ans)</i>						
		Groupe d'âge (adultes) <table border="1" style="float: right; margin-left: 20px;"> <tr> <td>Prévalence (%)</td> </tr> <tr> <td><i>(veuillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)</i></td> </tr> </table>	Prévalence (%)	<i>(veuillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)</i>			
Prévalence (%)							
<i>(veuillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)</i>							
HOMMES							
Actuellement consommateurs ² <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 10px;">Ajouter une tranche d'âge</div>		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> </table>	%	%	%	%	%
%							
%							
%							
%							
%							
FEMMES							
Actuellement consommatrices ² <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 10px;">Ajouter une tranche d'âge</div>		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> </table>	%	%	%	%	%
%							
%							
%							
%							
%							
TOTAL (hommes et femmes)							
Actuellement consommateurs ² <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 10px;">Ajouter une tranche d'âge</div>		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">%</td></tr> </table>	%	%	%	%	%
%							
%							
%							
%							
%							

² Veuillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

2.1.4.1	Veillez indiquer les produits de tabac sans fumée inclus dans la réponse à la question 2.1.4 :
2.1.4.2	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.4 :
2.1.4.3	Veillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.
	cf 2.1.3.5

2.1.5	Consommation de tabac par groupe(s) ethnique(s)				
		Groupe(s) ethnique(s)	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer ou sans fumée dans les données de prévalence)</i>		
			Hommes	Femmes	Total (hommes et femmes)
	Actuellement consommateurs ³		%	%	%
	Ajouter un groupe ethnique		%	%	%
			%	%	%
			%	%	%
			%	%	%
2.1.5.1	Veillez indiquer les produits du tabac inclus dans la réponse à la question 2.1.5 :				
2.1.5.2	Veillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.5 se rapportent :				
2.1.5.3	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.5 :				
	Ce type de données n'est pas recherché en France.				

³ Veillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

2.1.6	Consommation de tabac chez les jeunes			
	Tranche d'âge	Prévalence (%) (veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer ou sans fumée dans les données de prévalence)		
		Tabac à fumer	Tabac sans fumée	Autres (pipe à eau, par exemple)
Garçons				
Actuellement consommateurs ⁴ Ajouter un groupe jeunes	15-17	27.00 %	%	%
	18-19	48.00 %	%	%
	20-25	52.00 %	%	%
		%	%	%
		%	%	%
Filles				
Actuellement consommateurs ⁴ Ajouter un groupe jeunes	15-17	23.00 %	%	%
	18-19	41.00 %	%	%
	20-25	46.00 %	%	%
		%	%	%
		%	%	%
TOTAL (garçons et filles)				
Actuellement consommateurs ⁴ Ajouter un groupe jeunes	15-17	25.00 %	%	%
	18-19	45.00 %	%	%
	20-25	49.00 %	%	%
		%	%	%
		%	%	%
2.1.6.1	Veuillez indiquer les produits du tabac inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.6 :			
	Cigarettes manufacturées, tabac à rouler, pipe, cigares, cigarillos			

⁴ Veuillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

2.1.6.2	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.6 :</p> <p>2010 – Baromètre santé 2010</p>
2.1.6.3	<p>Veillez indiquer la définition du terme « actuellement fumeur/consommateur de tabac » utilisé pour répondre à la question 2.1.6 dans l'espace ci-après :</p> <p>Actuellement fumeur : qui déclare fumer au moins de temps en temps des cigarettes, du tabac à rouler, la pipe, des cigares ou des cigarillos</p>
2.1.6.4	<p>Veillez donner une brève explication de la tendance de la consommation de tabac chez les jeunes au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>On note une hausse significative de la prévalence tabagique chez les 18-19 ans entre 2005 et 2010, au global et chez les garçons (l'écart n'est pas significatif chez les filles). Les écarts obtenus entre 2005 et 2010 chez les jeunes de 15-17 ans et 20-25 ans ne sont pas significatifs. Cependant, les valeurs présentées doivent être considérées comme des ordres de grandeur, en particulier parmi les 15-17 ans et les 18-19 ans, étant donnés les faibles effectifs (477 garçons de 15-17 ans, 303 garçons de 18-19 ans, 471 filles de 15-17 ans, 313 filles de 18-19 ans). Par ailleurs, les chiffres de 2010 ne sont pas directement comparables à ceux indiqués dans la précédente version du questionnaire car une amélioration de la méthode de redressement a amené à modifier la pondération utilisée en 2005.</p> <p>Les indicateurs fournis par d'autres études montrent une reprise de la consommation : les premiers résultats de l'enquête ESCAPAD 2011 (enquête triennale auprès de jeunes de 17 ans) montrent que depuis 2008 le tabagisme quotidien des jeunes de 17 ans est reparti à la hausse quel que soit le sexe, passant de 28,9 % à 31,5 %, avec une prévalence de 32,7 % chez les garçons et 30,2 % chez les filles.</p>

2.2	Exposition à la fumée du tabac
2.2.1	<p>Disposez-vous de données sur l'exposition à la fumée du tabac dans votre population ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
2.2.2	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 2.2.1, veuillez fournir des détails dans l'espace ci-après (par exemple exposition par sexe, à la maison, sur le lieu de travail, dans les transports publics)</p> <p>1) Exposition déclarée à la fumée des autres ("toujours" ou "assez souvent")</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les cafés, bars ou pubs: 11% en juillet 2008 - dans les restaurants: 6% en juillet 2008 - dans les discothèques: 13% en juillet 2008 - au lycée, à l'université: 57% en mai 2008 - sur le lieu de travail: 14% en mai 2008 <p>2) Exposition déclarée à la fumée des autres à l'intérieur des locaux (oui / non lors de la dernière visite) :</p> <p>Dans les cafés, bars ou pubs : 5 % en septembre 2008 (contre 93% en déc. 2006-janvier 2007)*</p> <p>Dans les restaurants : 3 % en septembre 2008 (contre 57% en déc. 2006-janvier 2007)*</p> <p>3) Exposition sur le lieu de travail :</p> <p>Non-fumeurs déclarant travailler dans un lieu totalement non-fumeur : 84% en septembre 2008 (contre 55% en déc. 2006-janvier 2007)*</p> <p>4) Exposition déclarée au domicile (régulièrement ou de temps en temps) : 30 % en 2010</p> <p>* L'interdiction de fumer dans les lieux de travail, les centres commerciaux, aéroports, gares, hôpitaux et écoles publiques est entrée en vigueur le 1er février 2007, et dans un second temps, à partir du 1er janvier 2008 dans les cafés, bars, restaurants, hôtels, casinos et discothèques.</p>
2.2.3	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.2.1 :</p>

	<p>1 = 2008 - Enquête IMETS (indice mensuel tabagisme passif) BVA – INPES</p> <p>2 et 3 = Enquête ITC - International Tobacco Control</p> <p>3 = Baromètre santé INPES 2010</p>
--	---

2.3	Mortalité liée au tabac
2.3.1	Avez-vous des informations sur la mortalité liée au tabac dans votre population ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.3.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.3.1, quel est le nombre total estimatif de décès attribuables à l'usage du tabac dans votre population ?
2.3.3	<p>Si cette information est disponible, veuillez fournir toute information additionnelle sur la mortalité attribuable à l'usage du tabac (par exemple cancer du poumon, maladies cardio-vasculaires) sur votre territoire.</p> <p>73 000 décès estimés attribuables au tabac pour 2004 chez les personnes de 30 ans et plus (59 000 chez les hommes et 14 000 chez les femmes) dont :</p> <p>44 000 décès par cancer (26 000 cancers du poumon)</p> <p>18 000 décès par maladies cardiovasculaires</p> <p>8 000 décès par maladies respiratoires</p> <p>3 000 décès autres causes (infectieuses)</p>
2.3.4	<p>Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.3.2 à 2.3.3 et veuillez soumettre un exemplaire de l'étude à laquelle vous vous référez :</p> <p>WHO Global report. Mortality attributable to tobacco. 2012 http://whqlibdoc.who.int/publications/2012/9789241564434_eng.pdf.</p> <p>C. Hill : Epidémiologie du tabagisme. Revue du praticien n°62 ; 325-329. Mortalité attribuée au tabac</p>

2.4	Coûts liés au tabac
2.4.1	Avez-vous des informations sur la charge économique de l'usage du tabac dans votre population, c'est-à-dire le coût global de l'usage du tabac imposé à votre société ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.4.2	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 2.4.1, veuillez fournir des détails (par exemple coûts directs (liés aux soins de santé) et indirects et, si possible, méthode utilisée pour estimer ces coûts).</p> <p>En 2003, 47,7 milliards d'euros, soit environ 772 euros par habitant et 3,05 % du produit intérieur brut (PIB). Ce montant se répartissait en 18 milliards d'euros de pertes de productivité (entreprises) et 7,7 milliards d'euros de pertes de revenus pour les individus, que ceux-ci soient ou non consommateurs.</p> <p>Les coûts des soins arrivaient en tête des dépenses publiques pour un montant de plus de 18 milliards d'euros qui se répartissait entre autres en soins hospitaliers (8,7 milliards d'euros) et médecine de ville (9,5 milliards d'euros). À noter que les dépenses de santé constituaient le premier poste du coût social du tabac.</p> <p>Venait ensuite le coût social engendré par les pertes de prélèvements obligatoires (moins de 4 milliards d'euros), soit 7,8 % du coût social total du tabac. Les autres coûts étaient peu significatifs (< 0,01 %) : 2,82 millions liés à la prévention ; 1,78 million à la lutte contre les feux de forêts.</p>
2.4.3	<p>Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.4.2 et soumettre un exemplaire de l'étude à laquelle vous vous référez :</p> <p>Kopp P. et Fenoglio P., Le coût social des drogues en 2003, Paris, OFDT, Avril 2006, 60 p.</p> <p>Disponible sur le site de l'OFDT : http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/rapports/rap06/epfxpkm4.html</p>

2.5 Offre de tabac et de produits du tabac (Réf. : articles 6.2.b), 20.4.c) et 15.5)						
2.5.1	Offre licite de produits du tabac					
		Produit	Unité (p. ex. pièces, tonnes)	Production intérieure	Exportations	Importations
	Produits du tabac à fumer Ajouter un produit	cigarettes	Tonnes	54108.00		
		tabac à rouler	tonnes	7976.00		
		autres produits du tabac	tonnes	2233.00		
	Produits du tabac sans fumée Ajouter un produit					
	Autres produits du tabac Ajouter un produit					
	Tabac	Feuilles				
	2.5.2	Veuillez fournir des informations sur les volumes des ventes en franchise de droits (par exemple produit, unité, quantité), si possible.				
	2.5.3	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.5.1 et 2.5.2 :				
	2011 - source ALTADIS in Tableau de bord tabac de l'OFDT (décembre 2011), disponible : http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/tabtabac.html .					
	Le bilan tabac 2011 est disponible à http://www.ofdt.fr/ofdt/fr/tt_11bil.pdf .					

2.6 Saisies de produits du tabac illicites (Réf. : article 15.5)						
2.6.1		Année	Produit	Unité (p. ex. millions de pièces)	Quantité saisie	
	Produits du tabac à fumer Ajouter une ligne	2011	cigarettes	tonnes	404.00	
		2010	cigarettes	tonnes	299.00	
		2009	cigarettes	tonnes	220.00	
		2011	tabac à rouler	tonnes	58.00	
		2010	tabac à rouler	tonnes	47.00	
		2009	tabac à rouler	tonnes	43.00	
	Produits du tabac sans fumée Ajouter une ligne					
	Autres produits du tabac Ajouter une ligne					
	2.6.2	Avez-vous des informations quelconques sur le pourcentage de produits du tabac de contrebande sur le marché national ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
	2.6.3	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.6.2, quel pourcentage du marché national du tabac les produits du tabac de contrebande constituent-ils ? Les achats illégaux réalisés en dehors du réseau des buralistes représentent 5 % de la consommation totale de produits du tabac en France. Les achats légaux mais effectués hors réseau des buralistes (dont duty-free, achats transfrontaliers) sont estimés à 15%.				
	2.6.4	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.6.3 et si vous disposez d'informations, quelle est la tendance au cours des trois dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport, du pourcentage de produits du tabac de contrebande par rapport au marché intérieur du tabac ?				
		L'étude sur laquelle se base l'estimation fournie à la réponse à la question 2 6 3 a été réalisée en 2011.				
	2.6.5	Veuillez fournir toute autre information sur les produits du tabac illicites ou de contrebande.				
Dossier de presse des douanes : http://www.douane.gouv.fr/data/file/7112.pdf						
Modalités d'approvisionnement du tabac en France http://www.douane.gouv.fr/data/file/7118.pdf						
2.6.6	Veuillez indiquer la source des données utilisées pour répondre aux questions de la section 2.6 :					
	2.6.1 : Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).					
	2.6.3 : Ministère du Budget. DGDDI . Etude « Modalité d'approvisionnement du tabac en France. Évaluation des achats hors du réseau des buralistes», août 2011.					

2.7 Culture du tabac	
2.7.1	Le tabac est-il cultivé sur votre territoire ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.7.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.7.1, veuillez fournir des informations sur le nombre de travailleurs engagés dans la culture du tabac. Si ces données sont disponibles, veuillez fournir ce chiffre ventilé par sexe. 1 692 producteurs en 2011 pour 5 900 ha de tabac
2.7.3	Veuillez indiquer, si possible, la part de la valeur de la production de feuilles de tabac dans le produit intérieur brut national.
2.7.4	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions de la section 2.7 : 2011, données de l'institut technique du tabac (ANITTA)

2.8 Fiscalité des produits du tabac (Réf. : articles 6.2.a) et 6.3)																			
2.8.1	Quelle proportion les taxes représentent-elles dans le prix au détail de la catégorie de produit du tabac la plus populaire (par exemple somme des impôts indirects, taxes sur les ventes et sur les importations (le cas échéant) et taxe à la valeur ajoutée/taxe sur les produits et services TVA/TPS) ? 80.64%																		
2.8.2	Comment les impôts indirects sont-ils prélevés (quels types de taxes sont prélevées) ? <ul style="list-style-type: none"> • Taxe spécifique seulement <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non • Taxe <i>ad valorem</i> seulement <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non • Association de taxes spécifique et <i>ad valorem</i> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Structures plus complexes (veuillez préciser:) 																		
2.8.3	Si possible, veuillez fournir des détails sur les taux d'imposition des produits du tabac à tous les niveaux de l'Etat et en étant aussi précis que possible (précisez le type de taxe, par exemple TVA, taxes sur les ventes et sur les importations)																		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 20%;">Produit</th> <th style="width: 20%;">Type de taxe</th> <th style="width: 15%;">Taux ou montant</th> <th style="width: 15%;">Base d'imposition⁵</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3" style="vertical-align: top;"> Produits du tabac à fumer <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 10px;">Ajouter un produit</div> </td> <td>cigarettes</td> <td>droit de consommation sur les ventes</td> <td style="text-align: center;">64.25</td> <td style="text-align: center;">prix TTC</td> </tr> <tr> <td>cigares</td> <td>droit de consommation sur les ventes</td> <td style="text-align: center;">27.57</td> <td style="text-align: center;">prix TTC</td> </tr> <tr> <td>tabac à rouler</td> <td>droit de consommation sur les ventes</td> <td style="text-align: center;">58.57</td> <td style="text-align: center;">prix TTC</td> </tr> </tbody> </table>		Produit	Type de taxe	Taux ou montant	Base d'imposition ⁵	Produits du tabac à fumer <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 10px;">Ajouter un produit</div>	cigarettes	droit de consommation sur les ventes	64.25	prix TTC	cigares	droit de consommation sur les ventes	27.57	prix TTC	tabac à rouler	droit de consommation sur les ventes	58.57	prix TTC
	Produit	Type de taxe	Taux ou montant	Base d'imposition ⁵															
Produits du tabac à fumer <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 10px;">Ajouter un produit</div>	cigarettes	droit de consommation sur les ventes	64.25	prix TTC															
	cigares	droit de consommation sur les ventes	27.57	prix TTC															
	tabac à rouler	droit de consommation sur les ventes	58.57	prix TTC															

⁵ La « base d'imposition » devrait indiquer clairement sur quoi est basé le taux ou montant d'imposition. Si la taxe est exprimée en pourcentage (par exemple taxe *ad valorem*), la base d'imposition est la valeur réelle de la marchandise taxée ; par exemple, 45 % du prix du fabricant, 30 % du prix au détail. Dans ce cas, la « base » est le prix du fabricant ou le prix au détail. Si la taxe est exprimée en montant (par exemple taxe spécifique), la base d'imposition est le volume (nombre de pièces ou poids) de marchandises taxées. Par exemple, si la taxe est de US \$5 pour 100 cigarettes, le montant de la taxe est de US \$5 et la base d'imposition est de 100 cigarettes.

	Produits du tabac sans fumée	tabac à mâcher	droit de consommation sur les ventes	32.17	prix TTC
	Ajouter un produit	tabac à priser	droit de consommation sur les ventes	45.57	prix TTC
	Autres produits du tabac				
	Ajouter un produit				
2.8.4	<p>Veillez décrire brièvement les tendances de l'imposition des produits du tabac sur votre territoire au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Modification du prix de référence conformément aux directives communautaires + relèvement de la part spécifique (7,5% puis 9% puis 12%) et ajustement des minima de perception</p>				
2.8.5	<p>Réservez-vous un pourcentage quelconque des recettes fiscales au financement d'un plan ou d'une stratégie nationale de lutte antitabac sur votre territoire ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Référence article 26)</p>				
2.8.6	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 2.8.5, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>				
2.8.7	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.8.1 à 2.8.6 :</p> <p>Code général des impôts 2011</p>				

2.9	Prix des produits du tabac <i>(Réf. : article 6.2.a)</i>						
2.9.1	Veuillez indiquer les prix au détail des trois marques les plus vendues des produits du tabac nationaux et importés au point de vente le plus fréquenté de votre capitale.						
		Marque la plus vendue			Nombre d'unités ou quantité par paquet	Prix au détail	
		Produits du tabac à fumer	Produit du tabac sans fumée	Autres produits du tabac			
	Nationaux						
	Importés	Marlboro			20 cigarettes	5.90	
		Philip Morris			20 cigarettes	5.80	
		Camel			20 cigarettes	5.80	

2.9.2	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.9.1.</p>
	<p>Marques les plus vendues en 2010: source: La revue des tabacs n°583, février 2011</p> <p>Prix: 2011 - source: arrêté du 19 octobre 2010 portant homologation des prix de vente au détail des tabacs manufacturés en France, à l'exclusion des départements d'outre-mer</p> <p>http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101106&numTexte=23&pageDebut=19850&pageFin=19887</p>
2.9.3	<p>Veillez indiquer la monnaie utilisée pour remplir la section « taux ou montant » de la question 2.8.3 et la section « prix au détail » de la question 2.9.1. Si vous le connaissez, veuillez indiquer le taux de change entre cette monnaie et le dollar des Etats-Unis , ainsi que la date de ce taux de change.</p>
	<p>Les chiffres renseignés à la question 2.8.3 sont des pourcentages. Les prix renseignés au 2.9.1 sont en euro</p>
2.9.4	<p>Veillez décrire brièvement la tendance des prix des produits du tabac sur votre territoire au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p>
	<p>Hausses de prix modérées d'environ 6% en octobre 2010 puis à nouveau en octobre 2011</p>

3. LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES

3.1	Article	Obligations générales (Réf. : article 5)		
3.1.1	5	Obligations générales		
3.1.1.1	5.1	Avez-vous élaboré et mis en œuvre des stratégies, des plans et des programmes nationaux multisectoriels globaux de lutte antitabac conformément aux dispositions de la Convention ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.1.1.2	5.1	Si vous avez répondu « non » à la question 3.1.1.1, avez-vous partiellement élaboré et mis en œuvre des stratégies de lutte antitabac en incluant la lutte antitabac dans des stratégies, plans et programmes nationaux de santé, de santé publique ou de promotion de la santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.1.3	5.1	Si vous avez répondu « non » à la question 3.1.1.2, un aspect quelconque de la lutte antitabac visé dans la Convention figure-t-il dans une stratégie, un plan ou un programme national ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.1.4	5.2(a)	Avez-vous mis en place ou renforcé et doté de moyens financiers		
		• un point focal de lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• une unité de lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• un dispositif national de coordination de la lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.1.1.5	Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions de la rubrique 3.1.1.4, veuillez fournir des indications détaillées (par exemple la nature du dispositif national de coordination, l'institution dont relève le point focal de lutte antitabac ou l'unité de lutte antitabac).			
	Le point focal tabac désigné pour l'OMS est la direction générale de la santé, du ministère en charge de la santé			
3.1.1.6	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 5.1 et 5.2 (<i>Obligations générales</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			

	<p>- Les avertissements sanitaires graphiques sur les emballages des produits du tabac sont obligatoires depuis le 21 avril 2011 pour les cigarettes et depuis le le 21 avril 2012 pour les autres produits du tabac, conformément à l'arrêté du 15 avril 2010 (les avertissements devant être utilisés sont ceux de la bibliothèque d'images de la Commission européenne).</p> <p>http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20100420&numTexte=38&pageDebut=07323&pageFin=07326</p> <p>- Renforcement de la politique d'aide au sevrage tabagique : depuis septembre 2011, le forfait de prise en charge des substituts nicotiques a été multiplié par 3 pour les femmes enceintes (passant de 50 à 150 euros). Cette mesure était prévue dans le Plan cancer 2009-2013 qui prévoit également un triplement du forfait pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (mesure restant à mettre en œuvre).</p> <p>Les ministres de la santé et de l'intérieur ont signé le 10 août 2011 une circulaire d'application des dispositions de la loi du 21 juillet 2009 (Loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) en matière de lutte contre le tabagisme. Cette circulaire qui a été adressée aux préfets et aux directeurs des agences régionales de santé rappelle et explicite les mesures d'interdiction posées par la loi (interdiction de vente aux mineurs, interdiction des cigarettes aromatisées, interdiction possible d'implantation de lieux de vente de tabac dans des zones protégées définies par arrêté préfectoral, interdiction de vente du tabac dans les galeries marchandes d'hyper et supermarchés des départements d'outre-mer). Cette circulaire précise également les modalités de contrôle de l'interdiction de fumer (voir détails au 3.2.2.5).</p>
3.1.1.7	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de cette section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>

3.1.2	5.3	Protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et mis en œuvre, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.1.2.1		– protéger les politiques de santé publique en matière de lutte antitabac contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.1.2.2		– faire en sorte que le public ait accès, conformément à l'article 12.c), à un large éventail d'informations concernant l'industrie du tabac, pertinentes au regard de l'objectif de la Convention, par exemple à travers une base de données publique ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.1.2.3	Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions des rubriques 3.1.2.1 ou 3.1.2.2, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			
3.1.2.4	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 5.3 au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
3.1.2.5	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de cette section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2	Article	Mesures relatives à la réduction de la demande de tabac (Réf. : articles 6 à 14)		
3.2.1	6	Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.1.1	6.2(a)	– des politiques fiscales et, le cas échéant, des politiques des prix concernant les produits du tabac afin de contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.1.2	6.2(b)	– l'interdiction ou la restriction, selon le cas, de la vente aux voyageurs internationaux de produits du tabac en franchise de droits et de taxes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.1.3		– l'interdiction ou la restriction, selon le cas, de l'importation par les voyageurs internationaux de produits du tabac en franchise de droits et de taxes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.1.4	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 6 (<i>Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Au cours des deux dernières années, deux hausses de prix de l'ordre de 6% sont survenues à l'automne. Suite à ces hausses, les pouvoirs publics ont ajusté les minima de perception afin de rendre très improbable une baisse de prix. Une hausse de prix de l'ordre de 6 à 7% devrait survenir à l'automne 2012.			
3.2.1.5	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			
	Franchise tabac : Cigarettes : 200 unités ; ou Cigarillos : 100 unités ; ou Tabacs à fumer : 250 g ; ou Cigares : 50 unités.			
	Franchise relative à la circulation communautaire : inférieur à 2 kilogrammes de tabacs manufacturés (articles 575 G et 575 H du code général des impôts).			
	Pour voir les articles correspondants du code général des impôts : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179712&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20120531			

3.2.2	8.2	Protection contre l'exposition à la fumée du tabac <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté ou appliqué des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.2.1		– interdiction de fumer dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.2.2		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.1, quel(le) est le type/la nature de la mesure prévoyant cette interdiction ?		
		• législation nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• législation infranationale	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• ordonnance administrative et décrets lois	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• accords volontaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres mesures (veuillez préciser :)	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.2.3		Veuillez expliquer brièvement le type/la nature et la teneur des mesures prévoyant l'interdiction.		
		Un décret en date du 15 novembre 2006 fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. L'interdiction de fumer dans les lieux de travail, les centres commerciaux, aéroports, gares, hôpitaux et écoles publiques est entrée en vigueur le 1er février 2007, et à partir du 1er janvier 2008 dans les cafés, bars, restaurants, hôtels, casinos et discothèques.		
3.2.2.4		Si vous avez répondu « oui » à l'une des options figurant au paragraphe 3.2.2.2, l'une de ces mesures prévoit-elle un mécanisme/une infrastructure permettant de la faire respecter ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.2.5		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.4, veuillez préciser ce dont il s'agit		
		<p>La circulaire du 3 août 2011 (mentionnée au 3.1.1.6) précise les modalités de contrôle de l'interdiction de fumer. Elle rappelle que ce sont en premier lieu les officiers et agents de police judiciaire qui sont compétents pour contrôler l'interdiction de fumer, en vertu du pouvoir de police générale que leur confère le code de procédure pénale.</p> <p>Les personnels mentionnés à l'article L. 3512-4 du CSP peuvent également être mobilisés dans le cadre exclusif de leur compétence respective, à savoir :</p> <p>- pour le ministère de la santé : les médecins inspecteurs de santé publique, ingénieurs du génie sanitaire, inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, ingénieurs d'études</p>		

	<p>sanitaires et techniciens sanitaires ainsi que les ingénieurs et techniciens territoriaux et les inspecteurs de salubrité de la ville de Paris ;</p> <p>- les inspecteurs du travail et, sous leur autorité, les contrôleurs du travail, des ministères chargés du travail, de l'agriculture et des transports;</p> <p>- des agents tels que les inspecteurs de la santé publique vétérinaire, ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts ayant la qualité de fonctionnaire, ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, techniciens supérieurs des services du ministère de l'agriculture, contrôleurs sanitaires des services du ministère de l'agriculture, fonctionnaires et les agents non titulaires de l'Etat compétents en matière sanitaire, vétérinaires, contrôleurs sanitaires et préposés sanitaires contractuels de l'Etat (pour les missions définies dans leur contrat), sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture.</p>			
3.2.2.6	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.1, veuillez préciser le contexte et la portée/l'étendue des mesures appliquées dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics.	Complète	Partielle	Aucune
Lieux de travail intérieurs :				
• bâtiments publics		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• établissements de soins de santé		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• établissements d'enseignement ⁶		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• universités		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• lieux de travail privés		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• véhicules à moteur utilisés comme lieux de travail (par exemple les ambulances, véhicules de livraison)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• autres (veuillez préciser:)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports publics :				
• aéronefs		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• trains		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• ferries		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• transports publics terrestres (bus, trolleybus, tramways)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• véhicules à moteur utilisés comme lieux de travail (par exemple les ambulances, véhicules de livraison)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• véhicules privés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

⁶ À l'exception des universités.

		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--	--	--------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

	<p>Lieux publics intérieurs :</p> <table border="1"> <tr> <td>• espaces culturels</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>• centres commerciaux</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>• pubs et bars</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>• boîtes de nuit</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>• restaurants</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>• autres (veuillez préciser:)</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	• espaces culturels	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• centres commerciaux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• pubs et bars	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• boîtes de nuit	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• restaurants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• espaces culturels	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
• centres commerciaux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
• pubs et bars	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
• boîtes de nuit	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
• restaurants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						
3.2.2.7	<p>Veillez fournir un bref résumé des mesures complètes et partielles, avec des précisions sur les mesures partielles qui ont été mises en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de fumer dans les lieux de travail intérieurs <p>L'interdiction de fumer est complète (sans possibilité de mise en place d'emplacements réservés aux fumeurs, que ce soit par le biais d'une interdiction réglementaire ou par voie de circulaire) dans les établissements d'enseignement (y compris les espaces découverts pour les écoles), les établissements de santé, les administrations publiques. Dans les autres lieux de travail, l'interdiction est partielle dans la mesure où des emplacements réservés aux fumeurs peuvent être mis en place. Les conditions de mise en œuvre sont toutefois très strictes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de fumer dans les transports publics <p>L'interdiction de fumer est complète dans les moyens de transport collectif. Les taxis n'en sont pas, d'où l'interdiction partielle, édictée au cas par cas par le biais d'arrêtés préfectoraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de fumer dans les lieux publics intérieurs <p>L'interdiction de fumer dans les bars, cafés, restaurants, discothèques etc est partielle dans la mesure où des emplacements réservés aux fumeurs peuvent être mis en place. Ces emplacements doivent toutefois respecter les normes suivantes :</p> <p>1° Etre équipés d'un dispositif d'extraction d'air par ventilation mécanique permettant un renouvellement d'air minimal de dix fois le volume de l'emplacement par heure. Ce dispositif est entièrement indépendant du système de ventilation ou de climatisation d'air du bâtiment. Le local est maintenu en dépression continue d'au moins cinq pascals par rapport aux pièces communicantes ;</p> <p>2° Etre dotés de fermetures automatiques sans possibilité d'ouverture non intentionnelle ;</p> <p>3° Ne pas constituer un lieu de passage ;</p> <p>4° Présenter une superficie au plus égale à 20 % de la superficie totale de l'établissement au sein duquel les emplacements sont aménagés sans que la superficie d'un emplacement puisse dépasser 35 mètre carrés.</p>																								
3.2.2.8	<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'article 8 (<i>Protection contre l'exposition à la fumée du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p>																								

3.2.2.9	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.

3.2.3	9	Réglementation de la composition des produits du tabac		
		<i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.3.1		– test et analyse de la composition des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.3.2		– test et analyse des émissions des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.3.3		– réglementation de la composition des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.3.4		– réglementation des émissions des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.3.5	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 9 (<i>Réglementation de la composition des produits du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Réglementation reposant notamment sur la directive 2001/37/CE			
3.2.3.6	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.4	10	Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.4.1		– exiger des fabricants et des importateurs de produits du tabac qu'ils communiquent aux autorités gouvernementales des informations relatives à :		
		• la composition des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les émissions des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.4.2		– exiger la communication au public d'informations sur :		
		• la composition des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les émissions des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.4.3	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 10 (<i>Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	L'article L. 3511-1 du code de la santé publique, modifié par la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques, a inscrit dans la loi française l'obligation pour les fabricants de déclaration des ingrédients des produits du tabac. Les fabricants sont tenus de soumettre leur liste d'ingrédients sous un modèle harmonisé, défini par un arrêté du ministère de la santé paru en avril 2012.			
3.2.4.4	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.5	11	Conditionnement et étiquetage des produits du tabac <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.5.1	11	– faire en sorte que le conditionnement des cigarettes individuelles ou d'autres produits du tabac ne comporte pas de publicité ou de promotion ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.2	11.1(a)	– faire en sorte que le conditionnement et l'étiquetage ne contribuent pas à la promotion d'un produit par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant à ses caractéristiques, effets sur la santé, risques ou émissions ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.3	11.1(b)	– faire en sorte que chaque paquet et cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits portent des mises en garde sanitaires décrivant les effets nocifs de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.4	11.1(b)(i)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient approuvées par l'autorité nationale compétente ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.5	11.1(b)(ii)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient utilisées tour à tour ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.6	11.1(b)(iii)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient claires, visibles et lisibles ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.7	11.1(b)(iii)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.6, la législation de votre pays exige-t-elle à titre minimum un style, une taille et une couleur de police de caractères permettant de rendre la mise en garde claire, visible et lisible ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.8	11.1(b)(iv)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires n'occupent pas moins de 30 % des faces principales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.9		– faire en sorte que les mises en garde sanitaires occupent 50 % ou plus des faces principales ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.5.10	11.1(b)(v)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires se présentent sous la forme de dessins ou de pictogrammes ou incluent de tels dessins ou pictogrammes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.2.5.11		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.9, le Gouvernement est-il propriétaire du droit d'auteur de ces dessins ou pictogrammes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.5.12		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.10, accorderiez-vous une licence non exclusive et libre de redevance pour l'utilisation de mises en garde sanitaires élaborées sur votre territoire avec d'autres Parties ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.13	11.2	– faire en sorte que chaque paquet et cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits portent des informations sur les constituants et émissions pertinents des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.14	11.3	– faire en sorte que les mises en garde et autres informations textuelles apparaissent sur chaque paquet et cartouche de produits du tabac et sur toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs dans la ou les langues principales du pays ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.15	<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 11 (<i>Conditionnement et étiquetage des produits du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>L'arrêté du 15 avril 2010 qui prévoit la mise en oeuvre des avertissements sanitaires graphiques sur les produits du tabac, est entré en application le 21 avril 2011 pour les cigarettes et le 21 avril 2012 pour les autres produits du tabac (les avertissements utilisés proviennent de la banque d'images de la Commission européenne).</p>			
3.2.5.16	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.6	12	Éducation, communication, formation et sensibilisation du public (<i>Veillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.</i>)		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.6.1	12(a)	– programmes d'éducation et de sensibilisation ? (<i>Veillez vous référer aux programmes mis en œuvre depuis la présentation de votre rapport biennal.</i>)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.2		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1, qui ces programmes visent-ils ?		
		• les adultes ou le grand public	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les enfants et les jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les hommes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les femmes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les femmes enceintes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les groupes ethniques	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.3		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1, tenez-vous compte des principales différences entre les groupes de population visés dans les programmes d'éducation et de sensibilisation du public ?		
		• âge	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• sexe	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• niveau d'études	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• contexte culturel	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• situation socio-économique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.4	12(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1, ces programmes d'éducation et de sensibilisation du public couvrent-ils :		
		• les risques pour la santé liés à la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les risques pour la santé liés à l'exposition à la fumée du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	12(f)	• les avantages du sevrage tabagique et des modes de vie sans tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les conséquences économiques préjudiciables de		
		- la production de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		- la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les conséquences environnementales préjudiciables de		

		- la production de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		- la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.6.5	12(e)	Sensibilisation et participation des organisations et organismes suivants à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de stratégies intersectoriels de lutte antitabac :		
		• des organismes publics ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des organisations non gouvernementales qui ne sont pas liées à l'industrie du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des organismes privés ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.6	12	L'élaboration, la gestion et la mise en œuvre des programmes de communication, d'éducation, de formation et de sensibilisation du public sont-elles fondées sur la recherche et sont-elles soumises à des essais préalables, à un suivi et à une évaluation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.7	12(d)	Des programmes de formation ou de sensibilisation et de prise de conscience appropriés et spéciaux en matière de lutte antitabac sont-ils prévus à l'intention :		
		• des agents de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des agents communautaires ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des travailleurs sociaux ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des professionnels des médias ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des éducateurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des décideurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des administrateurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.8	<p>Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 12 (<i>Éducation, communication, formation et sensibilisation du public</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>1) Actions de communication menées par l'INPES - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (agence publique) :</p> <p>- Novembre 2010 : Campagne sur internet à destination des jeunes de 14-20 ans ("Attraction") avec pour objectif de sensibiliser les adolescents aux stratégies marketing dont ils font l'objet de la part des fabricants</p> <p>- 2011 : Campagne TV et web sur le sevrage tabagique avec pour objectif de lever les craintes liées au sevrage et fournir des conseils avec renvoi sur le dispositif d'aide à distance Tabac Info service</p> <p>- 2012 : Lancement d'une campagne TV le 31 mai 2012 à l'occasion de la Journée mondiale</p>			

	<p>sans tabac destinée aux adultes de 25-49 ans, centrée sur le thème des motivations pour arrêter le tabac. La campagne sera complétée d'un volet en direction des professionnels de santé.</p> <p>2) Aide à distance :</p> <p>Le dispositif d'aide à distance Tabac Info service a été refondu en un seul et unique dispositif décliné sur une ligne de téléphonie (3989 - 0,15€/mn, ouvert de 8-20h 6j/7) et un site Internet. (http://www.tabac-info-service.fr/) l'offre du dispositif est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement personnalisé pour les fumeurs souhaitant arrêter (dont système de coaching sur le site, avec contenus élaborés par des tabacologues) - support d'information plus généraliste sur le tabac, les risques, les bénéfices de l'arrêt, les solutions pour arrêter . <p>3) Sensibilisation / Formation des professionnels :</p> <p>Le ministère de la santé soutient des actions de sensibilisation, formation des sages femmes</p> <p>Le ministère de la santé finance une expérimentation portant sur la formation des professionnels (travailleurs sociaux, éducateurs) intervenant auprès des populations précaires accueillies dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, en vue de faciliter le repérage et l'accompagnement des fumeurs précaires vers une démarche d'arrêt du tabac par ces professionnels.</p> <p>4) Actions de communication menées par des organisations non gouvernementales de lutte contre le tabac :</p> <p>Le CNCT (Comité national contre le tabagisme) mène régulièrement des campagnes de sensibilisation. En 2011 la campagne "L'envers du décor" visait à dénoncer les profits des fabricants de cigarettes : spots diffusés sur le web (réseaux sociaux), au cinéma (salles de plusieurs grandes villes), TV. Les campagnes du CNCT sur accessibles sur http://www.cnct.fr/nos-campagnes-18.html</p>
3.2.6.9	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>

3.2.7	13	Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.2.7.1	13.2	– l'instauration d'une interdiction globale de toute publicité en faveur du tabac, de toute promotion et de tout parrainage ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu « non » à la question 3.2.7.1, veuillez passer à la question 3.2.7.3.				
3.2.7.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.7.1, cette interdiction couvre-t-elle :			
	• la présentation et la visibilité des produits du tabac dans les points de vente ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	• l'Internet national ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	• l'Internet mondial ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	• l'extension et/ou l'échange de marques ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	• le placement de produits comme moyen de publicité ou de promotion ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	• la représentation du tabac ou de l'usage du tabac dans les produits des médias du divertissement ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	• le parrainage par l'industrie du tabac de manifestations ou d'activités internationales et/ou de participants à celles-ci ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	• les contributions de fabricants de tabac à toute autre entité pour des « causes socialement responsables » et/ou toute autre activité mise en œuvre sous l'égide de la « responsabilité sociale des entreprises » par l'industrie du tabac ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières à partir de votre territoire ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

	13.7	<ul style="list-style-type: none"> les mêmes formes de publicité, de promotion et de parrainage transfrontières pénétrant sur votre territoire auxquelles s'applique la réglementation intérieure ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Veuillez passer à la question 3.2.7.12.				
3.2.7.3	13.2	Si vous avez répondu « non » à la question 3.2.7.1, êtes-vous empêché par votre Constitution ou des principes constitutionnels d'instaurer une interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.4	13.3	– d'appliquer des restrictions à toute publicité en faveur du tabac, toute promotion et tout parrainage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.5	13.3	– d'appliquer des restrictions à la publicité, à la promotion et au parrainage transfrontières à partir de votre territoire et ayant des effets transfrontaliers ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.6	13.4(a)	– d'interdire toutes les formes de publicité en faveur du tabac, de promotion et de parrainage qui contribuent à promouvoir un produit du tabac par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant aux caractéristiques, aux effets sur la santé, aux risques ou émissions du produit ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.7	13.4(b)	– d'exiger qu'une mise en garde sanitaire ou d'autres mises en garde ou messages appropriés accompagnent toute publicité en faveur du tabac et toute promotion et tout parrainage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.8	13.4(c)	– de limiter le recours à des mesures d'incitation directes ou indirectes qui encouragent l'achat de produits du tabac par le public ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.9	13.4(d)	– d'exiger de l'industrie du tabac qu'elle fasse connaître aux autorités gouvernementales compétentes les dépenses qu'elle consacre à la publicité, à la promotion et au parrainage encore non interdits ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.2.7.10	13.4(e)	– de limiter la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage :		
		• à la radio ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• à la télévision ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• dans la presse écrite ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• sur l'Internet national ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• sur l'Internet mondial ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• dans d'autres médias (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.11	13.4(f)	– de limiter le parrainage par l'industrie du tabac :		
		• de manifestations et d'activités internationales ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• de participants à de telles manifestations et activités ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Que vous ayez répondu « oui » ou « non » à la question 3.2.7.1, avez-vous :				
3.2.7.12	13.6	– coopéré avec d'autres Parties à la mise au point de technologies et d'autres moyens nécessaires pour faciliter l'élimination de la publicité transfrontières ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.13	13.7	– appliqué à la publicité, à la promotion et au parrainage transfrontières entrant sur votre territoire les mêmes sanctions que celles qui s'appliquent à la publicité, à la promotion et au parrainage intérieurs conformément à votre législation nationale ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.14	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 13 (<i>Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage</i>) au cours des trois dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Il n'y a pas eu de changement de législation dans ce domaine			
3.2.7.15	Si vous avez d'autres informations pertinentes mais non couvertes par la présente section, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			
	Sur les questions d'internet mondial (?) et de publicité transfrontières, l'interdiction s'applique en principe. Le respect de cette interdiction en pratique s'avère parfois complexe			

3.2.8	14	Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.2.8.1	14.1	– élaborer et diffuser des directives appropriées, globales et intégrées fondées sur des données scientifiques et sur les meilleures pratiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.8.2	14.1	– programmes visant à promouvoir le sevrage tabagique, y compris :		
		• campagnes dans les médias soulignant l'importance qu'il y a à cesser de fumer ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• programmes spécialement conçus pour :		
		○ les jeunes filles n'ayant pas l'âge légal et les jeunes femmes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		○ les femmes		
		○ les femmes enceintes		
		• services téléphoniques d'aide au sevrage tabagique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• manifestations locales telles que des activités en rapport avec la Journée mondiale sans tabac ou une journée nationale sans fumée, le cas échéant ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• autres (veuillez préciser: Femmes enceintes (nb: noté ici car ligne prévue ci-dessus non fonctionnelle)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
3.2.8.3	14.2(a)	– concevoir et mettre en œuvre des programmes efficaces visant à promouvoir le sevrage tabagique, dans des lieux tels que :		
		• les établissements d'enseignement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les établissements de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les lieux de travail ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les lieux de pratique de sports ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

3.2.8.4	14.2(b)	– inclure le diagnostic et le traitement de la dépendance à l'égard du tabac et des services de conseil sur le sevrage tabagique dans les programmes, plans et stratégies nationaux :			
		• de lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		• de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• d'éducation ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
3.2.8.5		– inclure des programmes de diagnostic et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac dans votre système de soins de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.6	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.5, quelles structures de votre système de soins de santé offrent des programmes de diagnostic et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac ?			
		• soins de santé primaires	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• soins de santé secondaires et tertiaires	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• soins de santé spécialisés (veuillez préciser: Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• centres spécialisés en aide au sevrage et traitement de la dépendance à l'égard du tabac	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• centres de réadaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.7	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.5, les services dispensés dans ces cadres sont-ils couverts par des crédits publics ou des systèmes de remboursement ?			
		• soins de santé primaires	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input checked="" type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
		• soins de santé secondaires et tertiaires	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input checked="" type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
		• soins de santé spécialisés (veuillez préciser: CSAPA)	<input checked="" type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non

		<ul style="list-style-type: none"> centres spécialisés en aide au sevrage et traitement de la dépendance à l'égard du tabac 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> centres de réadaptation 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> autres (veuillez préciser:) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2.8.8	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.5, quels professionnels de la santé et autres participant-ils aux programmes offrant un traitement de la dépendance à l'égard du tabac et des services de conseil ?			
		Les professionnels de santé :			
		<ul style="list-style-type: none"> médecins 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> dentistes 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> médecins de famille 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> praticiens de médecine traditionnelle 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> autres professions de santé (veuillez préciser) 	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> infirmières 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> sages-femmes 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> pharmaciens 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> Les agents communautaires 	<input type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs sociaux 	<input type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> autres (veuillez préciser:) 	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
3.2.8.9	14.2(c)	– la formation au traitement de la dépendance à l'égard du tabac figure-t-elle au programme de formation des professionnels de santé, soit pendant leurs études soit après, dans les écoles :			
		<ul style="list-style-type: none"> de médecine ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> de médecine dentaire ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> de soins infirmiers ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> de pharmacie ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> autres (veuillez préciser:) 	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
3.2.8.10	14.2(d)	– faciliter l'accès à un traitement de la dépendance à l'égard du tabac, y compris aux produits pharmaceutiques et/ou le faciliter à un coût abordable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>

3.2.8.11	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, où et comment peut-on acheter légalement ces produits dans votre pays ?			
Les traitements d'aide au sevrage tabagique sont vendus légalement en pharmacie. la vente ne nécessite pas d'ordonnance médicale, mais la prescription par un médecin, un dentiste, une sage-femme permet de bénéficier d'une prise en charge financière, sous forme de forfait. Le montant de la prise en charge financière est de 50 euros par personne et par an depuis 2007. Pour les femmes enceintes, le forfait a été porté à 150 euros depuis septembre 2011.				
3.2.8.12	14.2(d)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, quels produits pharmaceutiques sont-ils disponibles pour le traitement de la dépendance à l'égard du tabac sur votre territoire ?		
• traitement de substitution de la nicotine		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
• bupropion		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
• varénicline		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
• autres (veuillez préciser:)		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.13	14.2(d)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, quels sont les produits pharmaceutiques légalement disponibles pour le traitement de la dépendance à l'égard du tabac sur votre territoire ?		
• traitement de substitution de la nicotine		<input checked="" type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
• bupropion		<input checked="" type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
• varénicline		<input checked="" type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
• autres (veuillez préciser:)		<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
3.2.8.14	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 14 (<i>Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et de sevrage tabagique</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
Le forfait de prise en charge des traitements de substitution de la nicotine a été augmenté pour les femmes enceintes en septembre 2011, passant de 50 à 150 euros.				
La varénicline a été retirée de la liste des médicaments pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre du forfait d'aide au sevrage depuis le 29 juin 2011.				
3.2.8.15	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.3	Article	Mesures relatives à la réduction de l'offre de tabac (Réf. : articles 15 à 17)		
3.3.1	15	Commerce illicite des produits du tabac (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.3.1.1	15.2	– exiger que tous les paquets et cartouches de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement extérieurs de ces produits comportent une marque pour aider à déterminer l'origine des produits ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.2	15.2(a)	– exiger que tous les paquets et cartouches de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement extérieurs de ces produits comportent une marque pour aider à déterminer si le produit est légalement en vente sur le marché intérieur ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.3	15.2(a)	– exiger que les paquets et cartouches de produits du tabac destinés à la vente au détail ou en gros sur le marché intérieur comportent l'indication « Vente autorisée uniquement en ... » ou toute autre marque appropriée indiquant la destination finale du produit ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.4	15.2(b)	– mettre en place un régime pratique de suivi et de traçabilité des produits de manière à rendre le système de distribution plus sûr et de contribuer aux enquêtes sur le commerce illicite ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.5	15.3	– exiger que les marques visées soient présentées lisiblement et/ou rédigées dans la ou les langues principales du pays ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.6	15.4(a)	– exiger le suivi et la collecte de données concernant le commerce transfrontières des produits du tabac, y compris le commerce illicite ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.3.1.7	15.4(a)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.3.1.6, facilitez-vous l'échange de cette information entre les autorités douanières, fiscales et autres, le cas échéant, et conformément à la législation nationale et aux accords bilatéraux et multilatéraux applicables ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.8	15.4(b)	– adopter ou renforcer des mesures législatives, assorties des sanctions et des recours appropriés, contre le commerce illicite des produits du tabac, y compris des cigarettes de contrefaçon et de contrebande ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.9	15.4(c)	– faire en sorte que le matériel de fabrication, les contrefaçons etc. dérivés du commerce illicite des produits du tabac qui ont été confisqués soient détruits au moyen si possible de méthodes respectueuses de l'environnement, ou éliminés conformément à la législation nationale ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.10	15.4(d)	– adopter et appliquer des mesures pour surveiller, vérifier et contrôler l'entreposage et la distribution des produits du tabac gardés ou circulant en franchise de droits ou de taxes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.11	15.4(e)	– permettre la confiscation des produits dérivés du commerce illicite des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.12	15.6	– encourager la coopération entre les organismes nationaux et les organisations intergouvernementales internationales et régionales compétentes, en ce qui concerne les enquêtes, les poursuites et les procédures pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, l'accent étant mis sur la coopération aux niveaux régional et sous-régional ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.13	15.7	– octroyer des licences ou prendre d'autres mesures pour contrôler ou réglementer la production et la distribution des produits du tabac pour prévenir le commerce illicite ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.3.1.14	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 15 (<i>Commerce illicite des produits du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
----------	---	--	--	--

	<p>La douane a engagé depuis plusieurs années des moyens considérables pour lutter contre les trafics de tabacs et cigarettes. Elle a enregistré des résultats en progression constante sur tous les vecteurs de fraude. De 2005 à 2010, les résultats douaniers dans la lutte contre les trafics de tabacs ont progressé de 46 % en valeur et de 68 % en volume. Ces résultats sont également liés à une intense coopération opérationnelle internationale, administrative et judiciaire. Elle se traduit par la forte mobilisation du réseau des attachés douaniers français à l'étranger, par des échanges constants de renseignements avec les autres services douaniers, et par une coopération étroite avec les services de l'organisation mondiale des douanes (OMD) et les services européens anti-fraude (OLAF, Europol).</p> <p>Le niveau des saisies de produits du tabac en France n'a cessé de croître pour atteindre un niveau record pour l'année 2011 avec un total de 462 tonnes saisies par la DGDDI (+33% par rapport à 2010). Un plan de renforcement de la lutte contre la contrebande de tabac a été mené en 2011, ce plan comprend notamment l'intensification des contrôles dans le fret postal et sur la voie publique (contre la vente à la sauvette en milieu urbain) ainsi que le déploiement de 20 véhicules équipées de Lecteurs Automatisés de Plaques d'Immatriculation (LAPI) pour améliorer la détection et la lutte contre les trafics sur voie routière.</p>
3.3.1.15	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>

3.3.2	16	Vente aux mineurs et par les mineurs		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.3.2.1	16.1	– interdire la vente de produits du tabac aux mineurs ? Si « oui », veuillez préciser l'âge légal: 18 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.2	16.1(a)	– exiger que tous les vendeurs de produits du tabac affichent visiblement et en évidence dans leurs points de vente l'avis d'interdiction de la vente de tabac aux mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.3	16.1(a)	– exiger qu'en cas de doute, chaque vendeur de produits du tabac demande à l'acheteur de prouver par des moyens appropriés qu'il a atteint l'âge légal ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.4	16.1(b)	– interdire de vendre des produits du tabac de toute manière les rendant directement accessibles, par exemple sur les étagères des magasins ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.5	16.1(c)	– interdire la fabrication et la vente de confiseries, en-cas, jouets ou autres objets ayant la forme de produits du tabac attrayants pour les mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.6	16.1(d)	– interdire la vente de produits du tabac au moyen de distributeurs automatiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu « oui » à la question 3.3.2.6, veuillez passer à la question 3.3.2.8.				
3.3.2.7	16.1(d)	Si vous avez répondu « non » à la question 3.3.2.6, assurez-vous que les distributeurs automatiques de produits de tabac ne sont pas accessibles aux mineurs et ne font pas de promotion pour la vente de ces produits aux mineurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.8	16.2	– interdire et/ou encourager l'interdiction de la distribution gratuite de produits du tabac :		
		• au public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• aux mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.9	16.3	– interdire la vente de cigarettes à la pièce ou par petits paquets ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.10	16.6	– prévoir des sanctions à l'encontre des vendeurs et des distributeurs afin d'assurer l'application ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.11	16.7	– interdire la vente de produits du tabac par les mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.3.2.12	<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 16 (<i>Vente aux mineurs et par les mineurs</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p>
3.3.2.13	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p> <p>Le CNCT (comité national contre le tabagisme) a mené du 16 au 28 mai 2011 une enquête sur le mode "client mystère" auprès d'un échantillon de 430 débiteurs de tabac, pour évaluer le respect de l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs de moins de 18 ans. Cette enquête a montré que la majorité des débiteurs de tabac ne faisaient aucune démarche particulière pour vérifier l'âge (26% demandaient l'âge), que 62% acceptaient de vendre du tabac à des jeunes de 12 à 17 ans et qu'au final 38% ont accepté d'en vendre à des jeunes de 12 ans. Dossier de presse accessible sur http://www.cnct.fr/images/site/20111129_130956dossier_de_presse_cnct_interdiction_de_vente_d_e_tabac_aux_mineurs_novembre_2011.pdf</p>

3.3.3	17	<p>Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables <i>(Veillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i></p> <p>Avez-vous adopté ou mis en œuvre, le cas échéant, des mesures ou des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>														
3.3.3.1	17	<p>– promouvoir des solutions de remplacement économiquement viables pour :</p> <table border="1"> <tr> <td>• les cultivateurs ?</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> <td><input type="checkbox"/> Sans objet</td> </tr> <tr> <td>• les travailleurs ?</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> <td><input type="checkbox"/> Sans objet</td> </tr> <tr> <td>• les vendeurs de tabac au détail ?</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input type="checkbox"/> Non</td> <td><input type="checkbox"/> Sans objet</td> </tr> </table>			• les cultivateurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet	• les travailleurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet	• les vendeurs de tabac au détail ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
• les cultivateurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet													
• les travailleurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet													
• les vendeurs de tabac au détail ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet													
3.3.3.2		<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 17 (<i>Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p>														
3.3.3.3		<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>														

3.4	Article	Autres mesures et politiques (Réf. : articles 18-21)			
3.4.1	18	Protection de l'environnement et de la santé des personnes (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)			
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :			
3.4.1.1	18	– application de mesures concernant la culture du tabac sur votre territoire tenant compte :			
		• de la protection de l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
		• de la santé des personnes eu égard à l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
3.4.1.2	18	– application de mesures en matière de fabrication de produits du tabac sur votre territoire tenant compte :			
		• de la protection de l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
		• de la santé des personnes eu égard à l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.1.3	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 18 (<i>Protection de l'environnement et de la santé des personnes</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.				
3.4.1.4	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.				
	<p>Les mesures dans le domaine environnemental existent, mais elles concernent le tabac comme les autres cultures car elles ont une portée transversale. Elles ne sont donc pas propres au secteur du tabac</p> <p>La culture de tabac bénéficie de l'expertise technique d'un institut technique dédié, qui promeut une culture de tabac respectueuse de l'environnement mais aussi de la santé des producteurs. Des efforts importants ont été faits pour améliorer la qualité du tabac par la réduction du taux d'alcanoïdes.</p>				

3.4.2	19	Responsabilité (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.4.2.1	19.1	– mesures en matière de responsabilité pénale et civile, y compris l'indemnisation, le cas échéant ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.4.2.2	19.1	Une personne de votre territoire a-t-elle intenté une action à responsabilité pénale et/ou civile, y compris d'indemnisation le cas échéant, contre une entreprise productrice de tabac en raison d'effets sanitaires préjudiciables entraînés par la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.4.2.3	19.1	Avez-vous pris, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives et/ou autres contre l'industrie du tabac en vue d'un remboursement total ou partiel des frais médicaux, sociaux et autres frais connexes liés à la consommation de tabac sur votre territoire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.4.2.4	Veuillez fournir une brève description de tout progrès accompli, le cas échéant, dans l'application de l'article 19 (<i>Responsabilité</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
3.4.2.5	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			
	<p>3.4.2.1 : le code de santé publique prévoit des sanctions en cas de non respect de la réglementation tabac :</p> <p>http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006171552&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20120531</p>			

3.4.3	20	Recherche, surveillance et échange d'informations		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.4.3.1	20.1(a)	– développer et/ou encourager la recherche portant sur :		
		• les déterminants de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les conséquences de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les indicateurs sociaux et économiques concernant la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• la consommation de tabac chez les femmes, et plus particulièrement chez les femmes enceintes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les déterminants et les conséquences de l'exposition à la fumée du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• l'identification de programmes efficaces pour traiter la dépendance à l'égard du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• l'identification d'autres modes de subsistance ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.4.3.2	20.1(b)	– formation et soutien de toutes les personnes qui participent à des activités de lutte antitabac, y compris la recherche, la mise en œuvre et l'évaluation ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.4.3.3	20.3(a)	– un système national de surveillance épidémiologique :		
		• des tendances de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des déterminants de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des conséquences de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des indicateurs sociaux, économiques et sanitaires concernant la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• de l'exposition à la fumée du tabac?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
• d'autres informations pertinentes (veuillez préciser :)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

3.4.3.4	20.3.a)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.4.3.3, veuillez indiquer l'ensemble des enquêtes conduites en mentionnant la date d'exécution.		
		<p>Consommation de tabac (tendances, déterminants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baromètre santé INPES, 2010 (population générale 15-75 ans) - Enquête Escapad, 2011 (jeunes de 17 ans), OFDT. - Enquête HBSC, 2011 (jeunes de 11-15 ans) - Enquête nationale périnatale 2010 (femmes venant d'accoucher) - Données de ventes de tabac (recueil en continu), OFDT <p>Conséquences de la consommation de tabac : Données de mortalité Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de (CépiDc)</p>		
3.4.3.5	20.3.a)	Eu égard à la question 3.4.3.3, votre pays envisage-t-il de répéter l'une des enquêtes susmentionnées ou d'en entreprendre une nouvelle sur le tabac dans les trois à cinq ans qui suivent la réalisation de la dernière ? Veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.		
		<p>Le Baromètre santé INPES est une enquête en population générale sur de nombreux sujets liés à la santé incluant des items sur le tabagisme, renouvelée tous les 5 ans.</p> <p>ESCAPAD : cycle d'enquêtes sur la santé menées par l'OFDT tous les 3 ans auprès d'un échantillon de jeunes de 17 ans, incluant des données sur le tabac.</p> <p>EROPP : Enquête sur les représentations, opinions et perceptions relatives aux psychotropes et aux politiques publiques : enquêtes triennales en population générale (15-75 ans) menées par l'OFDT</p> <p>ENP : les enquêtes nationales périnatales (femmes enceintes) menées régulièrement, incluent des questions relatives au tabac</p> <p>La France participe aux enquêtes internationales : HBSC (Health Behaviour in School-aged Children), ESPAD (European School Survey on Alcohol and Other Drugs)</p>		
3.4.3.6	20.4	– l'échange aux niveaux régional et mondial d'informations nationales du domaine public :		
		• informations scientifiques, techniques, socio-économiques, commerciales et juridiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• informations sur les pratiques de l'industrie du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• informations sur la culture du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.4.3.7	20.4(a)	– une base de données actualisée concernant :		
		• les lois et règlements sur la lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• un ensemble d'informations sur l'application des lois antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• la jurisprudence pertinente ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

3.4.3.8	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 20 (<i>Recherche, surveillance et échange d'informations</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.
3.4.3.9	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.

4. COOPÉRATION ET AIDE INTERNATIONALES

Note : L'objet de cette section est d'aider le Secrétariat de la Convention à faire correspondre les compétences et les ressources disponibles avec les besoins recensés aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

	Article	En application de l'article 21.1.c) et conformément à l'article 26, avez-vous soit fourni soit reçu une aide financière ou technique (que ce soit par des voies unilatérales, bilatérales, régionales, sous-régionales ou d'autres voies multilatérales, y compris par le biais d'organisations intergouvernementales internationales et régionales ou non gouvernementales ou d'institutions financières et de développement compétentes) pour l'élaboration et le renforcement de programmes de lutte antitabac complets dans les pays en développement Parties et les Parties à économie en transition dans l'un quelconque des domaines suivants :	Aide fournie	Aide reçue
4.1	22.1(a)	– mise au point, transfert et acquisition de technologies, de connaissances et de capacités liées à la lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.2	22.1(b)	– fourniture de compétences techniques, scientifiques, juridiques ou autres pour établir et renforcer les stratégies, les plans et les programmes nationaux de lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.3	22.1(c)	– programmes de formation ou de sensibilisation adaptés au personnel concerné conformément à l'article 12 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.4	22.1(d)	– mise à disposition de matériels, d'équipements et de fournitures ainsi que du soutien logistique nécessaires aux stratégies, plans et programmes de lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.5	22.1(e)	– définition des méthodes de lutte antitabac, y compris pour le traitement complet de l'addiction nicotinique ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.6	22.1(f)	– promotion de la recherche visant à rendre le coût du traitement complet de l'addiction nicotinique plus abordable ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.7	Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions 4.1-4.6, veuillez préciser la ou les Parties dont vous avez reçu une aide ou à qui vous avez fourni une aide.			
	Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Tchad, Sénégal, Algérie, République démocratique du Congo, Niger et les pays membres de l'Union Européenne.			

4.8	<p>Veillez fournir des informations sur toute aide fournie ou reçue dans l'espace ci-après.</p> <p>Dans le cadre d'un financement de l'Institut National du Cancer (INCa), agence nationale sous la tutelle des ministères chargés de la santé et de la recherche, chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer, les associations non gouvernementales Alliance contre le tabac, Comité National Contre le Tabagisme (CNCT) et Droit des Non Fumeurs (DNF) ont participé à la préparation et la tenue de CIFICOT III qui s'est déroulé en septembre 2010 à Niamey au Niger.</p> <p>Au niveau européen, l'INCa a soutenu financièrement en 2010 le CNCT et le Smoke free Partnership dans l'organisation de séminaires européens de formation « Tobtaxy ». Le premier des 5 séminaires prévus dans le projet s'est tenu à Paris du 6 au 8 juin 2011. Il a été organisé avec le soutien financier de la Commission Européenne au niveau européen et de l'INCa au niveau de la France. L'objectif de ce séminaire était de former et renforcer les compétences de représentants de la société civile, des experts de la lutte contre le tabagisme (chercheurs, administratifs, etc.) sur les questions de fiscalité et de commerce illicite des produits du tabac et permettre une harmonisation des politiques fiscales au niveau européen.</p> <p>L'INCa a soutenu en 2010 des projets ayant pour objectif d'évaluer le suivi de la CCLAT dans les pays ultra-marins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mission pour le développement d'un système de taxation et de distribution du tabac en outre-mer en accord avec les dispositions de la CCLAT (association Droit des non fumeurs), - mission d'amélioration des mesures de contrôle du tabac à l'outre-mer (association Alliance contre le tabac).
4.9	<p>Si vous n'avez ni reçu ni fourni une aide dans l'un quelconque des domaines susmentionnés, veuillez préciser toute aide financière ou technique envisagée, le cas échéant.</p> <p>La France participe à des actions de coopération internationales par le biais des associations que les pouvoirs publics (dont l'INCa) financent à cette fin.</p>
4.10	<p>Avez-vous encouragé des organisations intergouvernementales compétentes internationales et régionales et des institutions financières et de développement dans lesquelles vous êtes représenté à fournir une aide financière aux pays en développement Parties ou aux Parties à économie en transition pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><i>(Veillez vous référer à l'article 26.4)</i></p>
4.11	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 4.10, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>

5. PRIORITÉS ET OBSERVATIONS

5.1	<p>Quelles sont les priorités pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac sur votre territoire ?</p> <p>Les progrès réalisés sont à consolider, notamment en ce qui concerne la réduction de l'attractivité des produits du tabac, la politique d'aide au sevrage tabagique. La mise en œuvre effective de l'article 5.3 est un des domaines qu'il convient d'améliorer.</p>
5.2	<p>Avez-vous recensé des écarts particuliers entre les ressources disponibles et les besoins évalués pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>

5.3	Si vous avez répondu « oui » à la section 5.2, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.
5.4	<p>Quels sont le cas échéant les obstacles ou problèmes autres que le manque de ressources que vous avez rencontrés dans l'application de la Convention ?</p> <p><i>(Veuillez vous référer à l'article 21.1.b))</i></p>
	<p>Devant l'augmentation de la consommation de tabac en France, le ministre de la santé a demandé à un groupe de travail un rapport et des propositions pour une nouvelle politique de lutte contre le tabac dans le cadre de la mise en oeuvre par la France de la CCLAT. Ce rapport (Rapport Bur) remis en février 2012 préconise dix recommandations, dont la mise en place d'une structure interministérielle de pilotage dédiée à la lutte contre le tabac, l'instauration d'une taxe sur le chiffre d'affaires des fabricants pour financer la prévention et la prise en charge de la dépendance tabagique, la définition d'une politique fiscale du tabac fondée sur des objectifs de santé publique. En janvier 2012, le Haut conseil de la santé publique a publié un avis intitulé « Augmentation des taxes sur le tabac en vue de réduire la prévalence du tabagisme en France ». Les propositions contenues dans ces documents vont dans le sens Ces mesures restent à étudier. La connaissance de la CCLAT parmi les instances et services de l'Etat reste par ailleurs à améliorer.</p>
5.5	<p>Veuillez fournir toute autre information pertinente non couverte ailleurs que vous jugez importante.</p>
5.6	<p>Vos suggestions pour l'élaboration ultérieure et la révision de l'instrument de notification :</p>

Fin de l'instrument de notification